

**DECISION N° 2019-005**  
**portant nomination et délégation de signature**  
**de Monsieur Carlo-Giovanni CAMARDA**  
**en qualité de coresponsable de l'unité de recherche 5**

La Directrice de l'Institut national d'études démographiques,

Vu le décret n° 86-382 du 12 mars 1986 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Institut national d'études démographiques, notamment son article 11 ;

Vu la décision n° 2014-023 du 31 janvier 2014 portant nomination de Madame Sophie LALLEMANT-LECOEUR, coresponsable de l'unité de recherche 5 ;

Vu le décret du 31 décembre 2015 portant nomination de Madame Magda TOMASINI en qualité de Directrice de l'Institut national d'études démographiques ;

**DECIDE**

**Article 1 :** Monsieur Carlo-Giovanni CAMARDA, chargé de recherche de classe normale, est nommé coresponsable de l'unité de recherche 5, en remplacement de Madame Sophie LALLEMANT-LECOEUR.

**Article 2 :** Dans la limite de ses attributions, délégation de signature lui est donnée, à l'effet de signer au nom de la Directrice de l'Ined, tous actes ou documents et notamment :

- a) les commandes nécessaires au fonctionnement de l'unité de recherche 5 et les ordres de mission des personnels de cette unité, d'un montant inférieur ou égal à 19 999 € HT à la date de signature de l'acte ;
- b) l'attestation du service fait pour les factures et les états de frais.

**Article 3 :** La présente décision prend effet le 29 novembre 2018. Elle sera notifiée à l'intéressé et publiée sur le site institutionnel de l'Ined.